

594

5 AVRIL 1919

**308**

E 2200 Paris 1/1514

*La Division des Affaires étrangères du Département politique  
à la Légation de Suisse à Paris*

*Copie de réception*

T n° 26

Berne, 5 avril 1919

Les Affaires étrangères Berne prie de communiquer à M. Rappard que si les puissances le désirent, la Suisse ne se soustraira pas à une action en Russie.<sup>1</sup> Quant à la personne du représentant suisse, nous ne pensons pas à M. Rappard pour cela, parce que nous avons l'intention de lui confier d'autres travaux.

---

1. Cf. n° 294 point 3. Bolchevisme.

